



ONG AIDE ET PROTECTION DES ENFANTS

ONG-APE



Principes directeurs :

1. Principes directeurs pour toutes les actions

Connaître et respecter les recommandations éthiques et de sécurité exposées dans les *Principes d'éthique et de sécurité recommandés par l'OMS pour la recherche, la documentation* et le suivi de la violence sexuelle dans les situations d'urgence (OMS 2007).

- ✓ Coopérer et s'assister mutuellement le plus possible dans la prévention et la réponse à la GBV, notamment en se communiquant l'analyse de la situation et les informations d'évaluation afin d'éviter les doublons et de favoriser le plus possible une approche commune de la situation par les divers acteurs.
- ✓ Instaurer et maintenir des interventions multisectorielles et inter-institutions soigneusement coordonnées pour la prévention et la réponse à la VBG.
- ✓ Engager la communauté à comprendre et à promouvoir pleinement l'égalité entre les sexes, ainsi que des rapports de force qui protègent et respectent les droits des femmes et des filles.
- ✓ Assurer une participation égale et active des femmes et des hommes, des filles et des garçons à l'évaluation, la planification, l'application, le suivi et l'évaluation des programmes par le recours systématique à des méthodes participatives.
- ✓ Intégrer les interventions de VBG dans tous les programmes et tous les secteurs.
- ✓ Assurer l'obligation de rendre compte à tous les niveaux.
- ✓ Tous les collaborateurs et les volontaires participant à la prévention et à la réponse à la VBG, y compris les interprètes, doivent lire et signer un Code de conduite ou un document similaire exposant les mêmes normes de conduite.



ONG AIDE ET PROTECTION DES ENFANTS

ONG-APE



2. Principes directeurs pour le travail avec les survivantes/victimes

- ✓ Assurer en tout temps la SECURITE de la survivante/victime et de sa famille.
- ✓ Respecter en tout temps la CONFIDENTIALITE de la/des personne(s) concernée(s) et de sa/leur famille.
- ✓ Si la survivante/victime donne son consentement éclairé et spécifique, ne communiquez à d'autres que les informations permettant de l'aider, comme le renvoi vers des services.
- ✓ Toutes les informations écrites relatives aux survivantes/victimes doivent être conservées des armoires fermées à clé.
- ✓ Respecter les SOUHAITS, LES CHOIX, LES DROITS ET LA DIGNITE de la survivante/victime.
- ✓ Procédez aux entretiens dans des endroits privés
- ✓ Pour les survivantes/victimes, essayez toujours de prévoir du personnel féminin, y compris les interprètes, pour mener les entretiens et les examens. Il est préférable de demander aux survivants/victimes de sexe masculin qui est en mesure d'indiquer leur préférence s'il préfère que l'entretien soit conduit par un homme ou une femme. Dans le cas de jeunes enfants, le meilleur choix consiste généralement à faire appel à du personnel féminin.
- ✓ Soyez RESPECTUEUX et ne portez pas de jugement.
- ✓ Ne vous moquez pas ou ne vous montrez pas irrespectueux à l'égard de la survivante/victime, de sa culture, de sa famille ou de sa situation.
- ✓ Soyez patient; ne faites pas pression sur la victime/survivante pour qu'elle vous donne davantage d'informations si elle n'est pas prête à parler de ce qu'elle a vécu.
- ✓ Ne posez que les questions nécessaires. (Par exemple, l'état de virginité de la survivante/victime n'est pas pertinent et ne doit pas être abordé.)
- ✓ Evitez de demander à la survivante/victime de raconter son histoire dans de multiples entretiens.